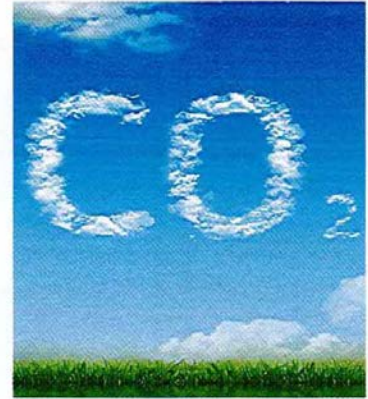


TK'Blue

Des précisions de Philippe Mangeard

La présentation de la démarche TK'Blue dans le dernier numéro de TIH a fait réagir Philippe Mangeard qui se dit "choqué et surpris" par le jugement qu'il estime "violent et destructeur". "TK'Blue permet à un transporteur de se mettre en valeur et de se distinguer de ses concurrents moins engagés à optimiser la qualité de leurs matériels, la bonne gestion et la formation de leurs personnels", indique le président de l'agence. Il en profite pour clarifier les choses concernant l'accès des transporteurs à TK'Blue. Est-ce payant ou gratuit pour les acteurs du TRM? "L'agence offre la gratuité du label TK'Blue pour les transporteurs concernant leur

flotte, l'indice est réactualisable une fois par an, ce qui permet aux transporteurs d'être inscrits sur la TK'Blue Gallery." Laquelle permet de "se positionner clairement sur le marché comme un professionnel de qualité et performant à travers un annuaire des compétences (présentation de l'entreprise, affichages des indices TK'Blue et CO₂) accessible aux transporteurs et chargeurs labellisés". Les entreprises s'enregistrent sur la foi de justificatifs et 10 % au moins des déclarations sont auditées, indique l'agence. Toutefois, si le transporteur souhaite bénéficier de tous les services proposés l'accès devient alors payant. Les services proposés au transpor-



© Shutterstock

teur sont les suivants :

- **La gestion multiflotte** et la réactualisation permanente de l'indice TK'Blue de sa flotte, sous-flotte et flotte sous-traitée.
- **Le calcul**, la mise à disposition et la transmission sans délai des informations CO₂ aux donneurs d'ordres grâce à la plateforme CO₂ de TK'Blue, auditée par le Bureau Veritas.
- **La tenue à jour en ligne** de ses documents administratifs obligatoires pour tous ses clients (K-Bis, RC professionnelle, certificats et attestations fiscales et sociales...).
Voici, ci-contre, la grille tarifaire, qui varie selon la taille de l'entreprise.

| Modalité | Tarif annuel HT/Abonnement additionnel à tous les services | Conditions particulières |
|----------|--|--------------------------|
| TRM | De 1 à 10 véhicules | 250 €* |
| | De 11 à 50 véhicules | 500 € |
| | De 51 à 200 véhicules | 1 000 € |
| | De 201 à 400 véhicules | 2 000 € |
| | De 401 à 700 véhicules | 3 000 € |
| | De 701 à 1 000 véhicules | 5 000 € |

* Labellisation TK'Blue gratuite pour la première flotte, avec une seule actualisation par an.

MARC FRESSOZ